

14.2.10. Huilerie de Tahiti (SA)

Mission : Développement des ressources propres		
Code NAF : 1041A	N° TAHITI : 028209	N° RCS : 67 23 B
Tel : 40 50 74 00	Email : henri.leduc@huileriedetahiti.pf	
Siège social : Papeete Motu Uta- Quai des goélettes - BP 400 98713 Papeete		
Président Directeur général : M. Henri LEDUC		

Présentation :

La S.A. Huilerie de Tahiti est chargée de toutes les activités industrielles et commerciales qui se rapportent à la transformation du coprah ainsi qu'au traitement et à la commercialisation de l'huile et de tous ses sous-produits. Elle joue un rôle central de coordination des différents intervenants du circuit de commercialisation du coprah.

Conseil d'administration :

- Conformément à l'arrêté n° 914 CM du 22 juin 2023 portant nomination du représentant de la Polynésie française au sein de la société anonyme Huilerie de Tahiti, est nommé en qualité de représentant de la Polynésie française au sein de la société anonyme Huilerie de Tahiti pour siéger au conseil d'administration :
- M. Taivini Teai.
- Autre cadre réglementaire relatif à sa composition : arrêté n° 23-2023 APF/SG du 19 mai 2023 prenant acte de l'élection des représentants au sein des commissions et organismes extérieurs de l'assemblée de la Polynésie française.

Faits marquants en 2024 :

- Une production de coprah 2024 en baisse de 10 % avec 6 064 tonnes, soit le tonnage le plus faible depuis la création de la société en 1967,
- Un cours international de l'huile brute de coprah CAF Rotterdam en hausse de 41% qui s'élève à 165,46 xpf/kg en 2024 contre 117,54 xpf/kg en 2023,
- Un cours international du coprah CAF Rotterdam en hausse de 41% qui s'élève à 99,19 xpf/kg en 2024 contre 70,52 xpf/kg en 2023,
- La revalorisation du prix d'achat du coprah de 1ère qualité en Polynésie qui est passé de 150 xpf/kg à 155 xpf/kg à compter du 1er août 2024, puis à 165 xpf à compter du 1er janvier 2025, soit une augmentation de 15 xpf/kg en moins de deux ans, cette augmentation a été proposée par le gouvernement afin d'aider les producteurs à payer le transport de leur coprah du lieu de production vers le quai d'embarquement,

- Une amélioration du rendement de l'huile brute de coprah qui a atteint 64,27% en 2024 le meilleur rendement depuis plus de 25 ans, contre 62,22 % en 2023,
- L'utilisation des humidimètres pour le contrôle de l'humidité du coprah, tous les mandataires de l'Huilerie disposent aujourd'hui de cet outil,
- Un entretien préventif et actif du matériel de production.

Situation financière :

A – Les produits d'exploitation

Le compte de résultat figurant en annexe du présent rapport fait ressortir des produits d'exploitation pour un montant total de 1 176 MF en 2024, détaillé comme suit :

	2024	2023	Variation	
Chiffre d'affaires	576 MF	614 MF	-37 MF	-6%
Production stockée	168 MF	-36 MF	203 MF	-571%
Subventions d'exploitation	410 MF	390 MF	20 MF	5%
Reprises s/amort. & prov., transfert ch.	22 MF	53 MF	-31 MF	-59%
Autres produits	0 MF	0 MF	0 MF	138%
Total produits d'exploitation	1 176 MF	1 021 MF	155 MF	15%

Les produits d'exploitation ont augmenté de 15% et se justifient principalement par la hausse de la production stockée de +203MF, de la diminution du chiffre d'affaires de -37MF et par la reprise sur provision des stocks de -31MF.

Le chiffre d'affaires a diminué de 6% (-37MF) et s'explique principalement par :

- la diminution des ventes d'huile brute export (-22MF) avec à la baisse des quantités exportée de -24% (-105 MF) et compensée par l'augmentation des prix de vente export de +24% (+82 MF),
- la diminution des ventes d'huile raffinée (-4MF) avec la baisse des quantités de -5% (-6MF) et la hausse des prix de vente de +2% (+2MF),
- la diminution des ventes de tourteau (-9MF) avec la diminution des quantités vendues de -33% (-11MF) et de l'augmentation des prix de vente de +9% (+2MF).

Les prix de ventes de l'huile brute export ont augmenté de 24% et suivent les prix du marché. Notre client Daudruy achète en respectant les prix du marché quel que soit les prix.

Mandat de gestion et subvention d'équilibre :

A compter de l'exercice 2020, en application de la convention n°9126 du 27 décembre 2019 conclue entre la Polynésie française et l'Huilerie de Tahiti, le mandat de gestion prévoit l'achat de la totalité du coprah produit en Polynésie française par l'Huilerie de Tahiti, désignée comme mandataire, aux prix réglementés sur le territoire, et en contrepartie la prise en charge par le Pays de la différence entre le

prix d'achat du coprah en Polynésie française et le cours mondial du coprah ainsi que les frais inhérents à ce mandat de gestion (frais de contrôle, de transports, de débarquement, sacs de jute, assurance).

La société a besoin d'une subvention pour lui permettre d'équilibrer ses comptes étant donné que les coûts de revient sont supérieurs aux prix du marché international et des prix de vente.

Le mandat de gestion 2024 s'élève à 570 Millions XPF et le montant reçu s'élève à 792 Millions XPF soit un montant de 222 Millions XPF restant à restituer à la Polynésie française à la clôture de l'exercice 2024.

La subvention d'équilibre 2024 s'élève à 410 Millions XPF et le montant attribué au titre de la subvention d'équilibre prévisionnelle s'élève à 480 Millions XPF soit un montant de 70 Millions XPF restant à restituer à la Polynésie française à la clôture de l'exercice 2024.

L'intervention de la Polynésie française au travers le mandat de gestion et la subvention d'équilibre diminue de 19% en passant de 1,206 milliard XPF en 2023 à 980 millions XPF en 2024 (-226MF). Cette diminution s'explique par :

- la diminution du mandat de gestion (-246MF) qui s'explique par la baisse de la production de coprah de 10% (-78MF) et par la hausse des cours du coprah de 41% (-168MF) ;

- l'augmentation de la subvention d'équilibre (+20MF) qui s'explique par la baisse du coprah traité de 11% qui augmentent les coûts sur les charges fixes.

Le financement global par le Pays s'élève à 161,68 F/kg de coprah en 2024 contre 179,87 F/kg de coprah en 2023 grâce à l'augmentation des prix de vente de l'huile brute à l'export.

Le coût d'achat du coprah est financé à 52% par l'Huilerie de Tahiti et à 48% par la Polynésie française grâce à la hausse du cours international du coprah de +41% en 2024.

Le chiffre d'affaires de la société représente 58% et la subvention d'équilibre représente 42% de la somme de ces produits suite à la hausse du cours international de l'huile brute de

+41% et de la baisse des quantités de l'huile brute à l'export de -24% en 2024.

Pour l'année 2026, nous envisageons d'améliorer la présentation du mandat de gestion pour comparer le cours de vente international du coprah Philippines/Indonésie CAF Rotterdam avec le prix de vente calculé à partir des coûts du coprah polynésien rendu CAF Rotterdam au lieu de rendu Papeete avec le calcul actuel.

B – Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation augmentent de 15% (+153 MF) et s'élèvent à 1.170 MF en 2024 contre 1.017 MF en 2023.

Elles se répartissent dans les grandes lignes de la façon suivante :

a) Achat de matières premières et autres approvisionnements

1 - Achat de coprah :

Les achats de coprah (matières premières et marges mandataires) sont en hausse de 29% et s'élèvent à 609 MF en 2024 contre 473 MF en 2023 (+136MF).

Cette augmentation s'explique par l'augmentation du prix d'achat du coprah en Polynésie à 155 F/kg à compter du 01/08/24 et par la hausse des cours du coprah de 41% (+181MF) et la diminution de la production de coprah de 10% (-45MF).

Le prix d'achat du coprah de 1ère qualité est passé de 150 FCFP/kg au 1er novembre 2022 à 155 FCFP/kg au 1er août 2024.

2 – Combustible

Les achats de combustibles s'élèvent à :

	2024	2023	Var ^o	Var ^o
Gasoil	20 MF	22 MF	-2 MF	-9%
Huile brute (consommation de la chaudière à vapeur) valorisée au coût de production	0 MF	0 MF	0 MF	
Total achats de combustibles	20 MF	22 MF	-2 MF	-9%

Les chaudières ont fonctionné à 100% au gasoil en 2024.

La baisse est liée à la baisse des quantités de coprah traité de -11%.

b) Autres achats et charges externes (principaux postes)

	2024	2023	Var°	Var°
1) Electricité	37,84 MF	42,15 MF	-4,31 MF	-10%
<i>Diminution des quantités consommées avec la baisse du coprah traité de -11%.</i>				
2) Locations immobilières	13,89 MF	13,09 MF	,81 MF	6%
<i>A compter du 1er août 2019, le loyer annuel passe de 6 MF à 12 MF alors qu'il était prévu de passer à 41 MF (Convention conclue jusqu'au 31/12/2029).</i>				
3) Entretien et réparation	70,09 MF	41,51 MF	28,58 MF	69%
Entretien hangar pesée coprah	0,62 MF	0,32 MF	0,30 MF	93%
Entretien presses, huilerie	5,94 MF	35,81 MF	- 29,87 MF	-83%
Entretien véhicules	1,20 MF	1,43 MF	- 0,23 MF	-16%
Entretien raffinerie	3,16 MF	4,15 MF	- 0,99 MF	-24%
Entretien bureaux	0,66 MF	0,63 MF	0,03 MF	5%
Entretien divers	15,34 MF	11,46 MF	3,88 MF	34%
Entretien chaudières	2,64 MF	10,69 MF	- 8,05 MF	-75%
Entretien groupe électrogène	0,03 MF	0,01 MF	0,02 MF	326%
Entretien matériel informatique	2,50 MF	2,20 MF	0,30 MF	14%
Variation de stock de pièces	38,00 MF	- 25,19 MF	63,19 MF	-251%
<i>Un entretien régulier des matériels de production est nécessaire pour le maintien de l'outil de production en bon état : utilisation du stock des pièces de rechange.</i>				
4) Assurances multirisques	5,10 MF	4,88 MF	0,22 MF	4%
5) Assurances transport sur ventes	0,88 MF	0,92 MF	- 0,04 MF	-4%
<i>Diminution liée à la baisse du chiffre d'affaires des ventes à l'export de l'huile de 5%.</i>				
6) Etudes & recherches	0,37 MF	0,75 MF	- 0,38 MF	-51%
7) Personnel intérimaire	14,07 MF	15,63 MF	- 1,56 MF	-10%
<i>Versage du coprah : diminution des quantités de coprah traité de 11%.</i>				
8) PHonoraires sur ventes	5,48 MF	5,28 MF	0,20 MF	4%
9) Honoraires comptables, CAC et juridiques	4,64 MF	4,54 MF	0,10 MF	2%
10) Honoraires divers	4,16 MF	3,29 MF	0,86 MF	26%
<i>En 2024, audit cyber sécurité de 1,43 MF.</i>				
11) Frais de débarquement acconier	0,71 MF	0,79 MF	- 0,07 MF	-9%
12) Transport coprah quai/silo	0,57 MF	0,63 MF	- 0,06 MF	-9%
13) Transport maritime du coprah	3,37 MF	- 6,57 MF	9,94 MF	-151%
<i>Diminution de la production de coprah de 10% en 2024.</i>				
14) Fret export	70,22 MF	90,04 MF	- 19,82 MF	-22%
<i>Diminution liée à la baisse des quantités d'huile exportées de 24%.</i>				

c) Charges de personnel

Les charges de personnel ont diminué de 1% ; soit 197 MF en 2024 contre 199 MF en 2023.

d) Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations

Les dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations s'élèvent à 34 MF en 2024 contre à 31 MF en 2023.

C – Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation est de +6,5 MF en 2024 contre +4,0 MF en 2023.

RESULTAT NET DE L'EXERCICE

Après la prise en compte :

1) Des produits financiers	+ 4,1 MF
- Participation aux bénéfices des assurances et autres intérêts	
2) Des charges financières	- 14,1 MF
- Dotation aux provisions sur les titres de participation Huiles Vierges des Marquises à hauteur de 14MF non couvert par la subvention d'équilibre 2024.	
2) Des produits exceptionnels	+ 4,4 MF
- Produit sur cession d'immobilisations : 4,4 MF	
3) Des charges exceptionnelles	- 10,8 MF
- VNC immobilisations corporelles : 10,8 MF	
4) D'un impôt sur les sociétés MF	- 4,0

Le résultat net 2024 s'élève à -14 000 000 XPF

Perspectives d'avenir :

- Amélioration des rendements

Belle progression du rendement en huile qui est passé de 62,22% en 2023 à 64,27% en 2024.

L'amélioration du rendement a été rendue possible grâce à l'installation des broyeurs Bepex en remplacement des broyeurs Enterprise qui affine le broyage du coprah et permet une meilleure extraction de l'huile brute.

La qualité du coprah a également une influence sur le rendement. Un coprah plus humide fera baisser le rendement en huile.

- Appareils de mesure de l'humidité dans le coprah

Suite aux tests réalisés avec l'UPF, nous avons sélectionné un appareil de mesure d'humidité sur le coprah (humidimètre). Cet appareil habituellement utilisé pour le foin de céréales, le son et les herbes fourragères a été sélectionné pour les résultats obtenus et pour le côté pratique à utiliser en piquant directement les longues tiges dans le sac de coprah. Les résultats affichés de l'humidité seront à exploiter avec une table de correspondance pour avoir le taux d'humidité réel du coprah. Le taux d'humidité du coprah ne doit pas dépasser 8%.

En juillet 2024, les mandataires ont été équipés de ces humidimètres dans le but de d'améliorer le contrôle sur la qualité du coprah au départ des îles.

Le contrôle de la qualité continue de se faire par contrôle visuel et tactile et l'humidimètre permettra un contrôle supplémentaire.

La qualité du coprah est primordiale pour la qualité de l'huile et particulièrement pour obtenir un faible taux d'acidité laurique de l'huile mais également pour avoir de meilleurs rendements. La bonne qualité de la matière première fait la qualité du produit fini.

- Réduction des coûts d'énergie en électricité

Recherche des causes de surconsommations électriques éventuelles : coffrets et câblages électriques à remplacer. Les extracteurs d'air de l'usine de trituration moins énergivores ont été remplacés en 2024.

Des investissements sont à prévoir pour les constructions des usines et du matériel de production moins énergivore et plus moderne.

- Investissements à prévoir

D'importantes investissements sont à prévoir.

- Bâtiment de l'usine : la toiture et la structure au niveau de certaines pannes sont corrodées, l'ensemble des boulons sont à changer. Il est préconisé de reconstruire l'ensemble du bâtiment de l'usine qui date de 1967.

- Les installations de l'usine de trituration, les convoyeurs et élévateurs de coprah qui arrivent en fin de vie. L'usine est entretenue régulièrement mais plusieurs installations s'usent de plus en plus : convoyeurs et élévateurs qui sont usés, usure au niveau des têtes de presses.

- Nos installations sont énergivores : presses, chaudières. L'opportunité de remplacer de ces matériels sont en cours d'études.

Ces investissements sont en cours d'évaluation.

Nous avons demandé des devis pour le bâtiment de l'usine.

Nous faisons venir des fournisseurs d'usine de trituration de coprah pour évaluer les travaux. Un premier fournisseur doit venir en juin.

Nous avons demandé des devis pour des chaudières à vapeur redimensionnées pour des productions moins importantes et moins énergivores.

Ces travaux nécessiteront des arrêts d'au moins 6 mois, une organisation pour stocker les achats de coprah, une organisation au niveau de la trésorerie.

- Logiciel de GMAO

Nous avons du retard sur la mise en service définitive du logiciel CORIM qui devrait être effective pour la fin de l'année 2025.

Le logiciel de gestion de maintenance assistée par ordinateur CORIM permettra d'améliorer le suivi de l'entretien des installations industrielles, les performances de l'outil de production, la sécurité et la qualité de nos produits.

L'entretien du matériel de production est effectué régulièrement : des entretiens préventifs sont organisés, recherche constante vers l'amélioration de la trituration du coprah.

- Diversification des activités

Lait de coco et huile vierge

Dans le cadre de ses projets de diversification, l'Huilerie de Tahiti s'est associée avec la société Compagnie du Fruit Marquisien en 2021 pour créer la société Huiles Vierges des Marquises dans l'objet principal est d'exploiter une usine de production de lait de coco et d'huile vierge. La société Compagnie du Fruit Marquisien est associée à hauteur de 60% et la société Huilerie de Tahiti à hauteur de 40%. Le gérant est Tamatoa CHAZE qui est le porteur de projet avec son père Hugues CHAZE, associé dans la Compagnie du Fruit Marquisien.

La société dont la production a débuté en 2023 a dû faire face à plusieurs difficultés

: des retards dans la construction et la mise en service de l'usine à Taipivai sur l'île de Nuku Hiva, la mise au point du matériel de transformation, l'ajustement de la qualité des matières premières et des produits finis, des retards de livraison des flacons, l'augmentation du prix du coprah et l'effet domino sur celui de la pulpe.

Face à ces retards, la société s'est retrouvée en difficulté financière à la fin de l'année 2024 et a demandé à son associé Huilerie de Tahiti une avance de trésorerie en présentant des prévisionnels et des objectifs à atteindre sur 2025. Une avance en compte courant de 25 MF a été accordée le 22 janvier 2025 par le conseil d'administration de l'Huilerie de Tahiti libérable en plusieurs tranches et sous conditions à respecter.

Parallèlement, il a été demandé à la société HVM, de déposer une demande de subvention du même montant pour compenser les déficits cumulés de la société et rembourser en partie l'avance en compte courant. La demande de subvention devrait être examinée par la CCBF au mois de juin.

Les prévisionnels 2025 ont été présentés avec 2 scénarios, un volontariste (élaboré principalement par HVM) et un conservateur (élaboré avec des objectifs plus prudents en accord avec le ministère).

Les chiffres présentés sur les 4 premiers mois de l'année 2025 montrent que les objectifs n'ont pas été atteints au niveau des achats de pulpe, de la production de lait de coco, de la production d'huile vierge, des ventes de lait de coco, excepté pour les ventes d'huile vierge.

Au 31 mai 2025, l'avance en compte courant versée à HVM s'élève à 20 MF. Il est prévu de verser la dernière tranche de 5 MF au mois d'octobre ou au mois de septembre en cas de besoin.

Le lait de coco est revendu à la société Compagnie du Fruit Marquisien qui se charge de la pasteurisation, de la mise sous emballage et de la vente en surgelé. Le lait de coco est commercialisé localement auprès des industriels comme des glaciers, des restaurants et des collectivités et vers la grande distribution prochainement.

L'huile vierge est vendue localement aux pharmacies, aux salons de massage et aux producteurs cosmétiques locaux.

En 2024, l'objectif est de développer la vente à l'export :

- Contrat logistique export vers la France signé : participation à plusieurs salons de juin à août – chiffres d'affaires estimés à 1,5 MF.
 - Développement de la promotion de la marque avec la société IMUA : développement de flacons différenciés pour le marché local et export, développement de nouvelles marques pour l'export suivant le pays (Japon, USA, France), développement d'un plan marketing.
 - Certification bio Ecocert et label Cosmos pour les produits cosmétiques pour se positionner sur les produits hauts de gamme.
- Certification biologique Ecocert

La certification biologique européenne réalisée par ECOCERT a été obtenue pour la période du 13 mai 2025 au 31 mars 2026.

La certification biologique a été obtenue par 23 producteurs sur l'île de Rangiroa ainsi que par la société Huilerie de Tahiti pour ses produits finis, huile brute, huile raffinée et tourteau.

La production de coprah bio s'élève à 5 tonnes sur la période de janvier 2025 à mai 2025 sur l'île de Rangiroa.

La faiblesse de la production 2025 s'explique par :

- Seulement 4 producteurs actifs sur 23

- 2 désistements de producteurs à cause de problèmes d'indivision
- 1 producteur qui a trouvé une autre activité sur Tahiti
- Le manque de motivation des producteurs

Nous avons besoin d'un minimum de 38 tonnes de coprah bio pour atteindre la production de 20 tonnes d'huile brute, notre quantité minimale à exporter.

Bien que le nombre de producteurs aient doublé, il reste largement insuffisant pour atteindre nos objectifs initiaux de 500 tonnes d'huile brute bio et de 200 tonnes d'huile raffinée bio destinées aux producteurs de monoï.

Nous allons prospecter de nouvelles îles des Tuamotu en 2025 Anaa, Takapoto et Takaroa. Nous avons retenu ces îles en fonction des critères de la production de coprah, la configuration de l'île, la desserte maritime et l'accès aérien. Nous pourrions étendre la prospection sur d'autres îles en 2026.

Les avantages proposés sont les aides de la direction de l'agriculture dont les producteurs bio peuvent bénéficier prioritairement :

- Des aides pour l'achat de séchoir solaire
- Des aides pour l'acquisition de bagues anti-rats afin de protéger les cocoteraies
- Mise à disposition prioritaire du matériel de la DAG : broyeurs et engins pour le nettoyage des parcelles certifiées bio.